

Monsieur le Bâtonnier Paul-Matthieu Grondin  
Barreau du Québec  
445, boul. Saint-Laurent  
Montréal QC H2Y 3T8

Vendredi, 17 avril 2020

*Par courriel*

Objet : Apport des avocats médiateurs et arbitres pendant et après la crise

Monsieur le bâtonnier,

La présente crise que nous vivons aura des impacts bien au-delà du confinement auquel nous sommes astreints depuis plusieurs semaines.

Les tribunaux, déjà sursollicités avant la crise, le seront davantage pour rattraper le retard accumulé. Nous voyons donc, dans ce débordement prévisible du système judiciaire, l'occasion de mettre à contribution, de façon orchestrée, tous nos membres médiateurs et arbitres accrédités afin de contribuer à l'accès à la justice.

Des mesures sans précédents seront mises en place afin de moderniser la façon que nous organisons les activités judiciaires, notamment par le recours à la technologie pour assurer la gestion d'un certain nombre de procédures en ligne et, nous le souhaitons, par la sollicitation accrue des professionnels en prévention et règlement des différends (PRD) pour répondre aux besoins des citoyens.

Le Comité de la justice participative croit qu'il est plus que jamais nécessaire que le Barreau du Québec participe à la promotion des PRD auprès de tous ses membres, comme moyen pour atténuer les effets de la crise actuelle et accroître l'accès à la justice. Les avocats médiateurs et arbitres peuvent faire une différence.

Plusieurs idées peuvent être mises de l'avant par le Barreau pour contribuer au rayonnement des PRD et promouvoir la compétence de ses membres en médiation et en arbitrage :

- Mise en valeur des avantages à recourir à la médiation et rappel de l'article 1 du Code de procédure civile misant sur les PRD et plus encore, sur l'obligation de les considérer de l'article 1 du C.p.c. qui trouve tout son sens dans les circonstances.
- Valorisation des compétences des membres médiateurs et arbitres auprès de la population, de la magistrature, des chambres de commerce, des membres et des autres professionnels.
- Discussions avec la magistrature afin de convenir d'un protocole ou d'une directive pour inciter les parties à recourir à la médiation pré-judiciaire ou de recourir aux services des médiateurs accrédités avant l'utilisation de la CRA le tout, afin de désengorger le système judiciaire.
- Mise en place et mise à jour d'une liste de médiateurs (en matière civile et familiale) offrant des services à distance.
- Campagne d'information présentant les compétences des avocats en médiation et en arbitrage, notamment sur les réseaux sociaux, expliquant les services pouvant être rendus par eux et l'opportunité de recourir à leurs services.
- Promotion de la médiation-arbitrage (processus qui combine la médiation et l'arbitrage) et la création d'un service de référence de med-arb, composé des médiateurs et arbitres accrédités par le Barreau.

Tous s'entendent pour dire que le système de justice ne sera plus jamais le même. Profitons de l'occasion pour positionner nos membres médiateurs, arbitres et les PRD en général au cœur des solutions pour rendre la justice plus accessible, plus participative. Nous contribuerons ainsi à soutenir les citoyens durant et après cette crise et à soutenir le développement de l'expertise de nos membres formés et accrédités en médiation et en arbitrage. Nos troupes sont prêtes, nous devons les mettre à contribution.

Nous vous offrons toute notre collaboration,

Pour le Comité sur la justice participative,

A handwritten signature in blue ink that reads "Violaine Belzile". The signature is fluid and cursive, with the first name and last name clearly distinguishable.

Me Violaine Belzile,  
présidente du Comité sur la justice participative

cc. Me Manon Des Ormeaux, directrice de la Qualité de la profession